

DATE DE DÉPÔT :

INITIALES AGENT :

À déposer en mairie ou envoi par mail ccas@mairie-orly.fr

**DEMANDE AIDE DE FIN D'ANNÉE
PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP**



2025

NE PAS AVOIR DÉPOSÉ UNE AUTRE DEMANDE D'AIDE DE FIN D'ANNÉE

DEMANDEUR

	MADAME	MONSIEUR
NOM, PRÉNOM (responsable légal ou mandataire)		
PERSONNE CONCERNÉE PAR L'AIDE		
SITUATION FAMILIALE	☐ CÉLIBATAIRE ☐ MARIÉ(E) / VIE MARITALE	☐ VEUF(VE) ☐ DIVORCÉ(E) / SÉPARÉ(E)
ADRESSE		
N° DE TÉLÉPHONE ☎ (OBLIGATOIRE)		
ADRESSE MAIL @ (OBLIGATOIRE)		

Pièces à joindre :

- ☐ Copie de la carte d'invalidité + 80 %
- ☐ Avis d'impôts sur le revenu
- ☐ Dernière quittance de loyer



À DÉPOSER JUSQU'AU VENDREDI 17 OCTOBRE 2025 INCLUS

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués.

Date / /

SIGNATURE

Traitement informatique des données

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire sont nécessaires à la gestion des dossiers d'Aides de Fin d'Année Handicap. Elles sont traitées uniquement, et ce dans un cadre strictement confidentiel, par le CCAS de la ville d'Orly.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données (RGPD) notamment ses articles 6 et 7, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou effacement des informations la concernant, en faisant la demande à : ccas@mairie-orly.fr.

COMMENT EST TRAITÉE VOTRE DEMANDE ?

1 • APRÈS LE DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER COMPLET, vous recevrez un SMS ou un courrier pour vous indiquer si votre demande est acceptée ou refusée

DANS LA SEMAINE QUI SUIT LE DÉPÔT, le CCAS peut vous contacter pour demander des pièces complémentaires.

Sans réponse de votre part sous 15 jours, votre demande sera considérée comme sans suite

2 • SI VOUS AVEZ LE DROIT À L'AIDE, vous recevrez une semaine avant la date de remise ci-dessous, un SMS vous notifiant votre heure de passage :



ATTENTION POUR RETIRER L'AIDE, IL FAUT UNE PIÈCE D'IDENTITÉ VALIDE



AIDE DE FIN D'ANNÉE



DÉLIVRANCE DE L'AIDE

MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025
SALONS DE LA MAIRIE

INFORMATIONS IMPORTANTES

1 • DROIT AUX AIDES

- ✓ Vous devez être locataire/propriétaire à Orly depuis plus de 3 mois
- ✓ Pour bénéficier des aides de fin d'année handicap, il faut avoir un taux de handicap supérieur ou égal à 80%

LES DEMANDES HORS DE CE CADRE NE SERONT PAS INSTRUITES

2 • DÉPÔT ET ATTRIBUTION

- ✓ Le dépôt du dossier COMPLET donnera lieu à la remise d'un récépissé à conserver

POUR TOUTE QUESTION ☎ : 01 48 90 20 00 >

ccas@mairie-orly.fr